CFDT SOFRECOM Bulletin d’information

Les actions de la colère…

10.000 Actions gratuites pour nos chefs !

Le conseil d’administration de Sofrecom du 2 octobre a décidé d’accorder une petite récompense à nos grands chefs en cette rentrée 2020. Ainsi il a voté à l’unanimité de ses membres d’accorder à 9 chanceux (8 Leaders et 1 Executive) un total de 10.000 actions gratuites sur la période 2020-2022, payable en 2023. Cela représente quand même un cadeau de 90K€ au cours actuel.

Mais ces petits veinards sont des récidivistes du cadeau gratuit, en effet ils avaient déjà reçu une quantité d’actions équivalente dans le précédent plan de récompense 2018-2020 des premiers de cordées. Cependant la valeur du cadeau précédent avec un cours d’action moyen à 13€ était bien plus alléchante.

Ainsi, en 6 ans, c’est plus de 200K€ de valeur qui auront été confisqués à l’ensemble des salariés de Sofrecom au profit d’une poignée d’entre eux, qui sans doute par le plus grand des hasards figurent dans le top 25 des plus hautes rémunérations de l’entreprise…

Quelqu’un aurait-il parlé d’équité ou de justice sociale ? Je n’entends rien ? Peut-être y a-t-il de la friture sur la ligne… à moins qu’il y ait un arrière-bruit, une voix qui répète inlassablement « mais je ne veux pas donner une prime de repas aux salariés en télétravail car cela représente une grosse somme que je préfère

verser en salaires et PVM ». Mais encore aurait-il fallu distinguer les sous-titres en micro-caractères qui sans doute indiquaient « c'est pour mieux nous servir en premier ».

Bien entendu la question en pointillé que tout le monde se pose sans oser la poser « de telles récompenses pour quels mérites ? Quels accomplissements ? » restera sans réponse.
Le coût de ce Noël avant l'heure de 10.000 actions, soit 90K€ environ sera supporté entièrement par Sofrecom (puisque Sofrecom est détenu à 100% par Orange SA).

C'est d'autant moins qui pourront être distribués sous forme d'augmentation de salaire ou de PVM à tous, car ces sommes grèvent les comptes de l'entreprise ne serait-ce que par les provisions annuelles afin de prévoir leur paiement en N+1 après le cycle triennal.

Pour les salariés ordinaires privés de ces douceurs, espérons du moins que la dinde qu'ils dégusteront à Noël n'aura pas trop l'arrière-goût du dindon.

Des objectifs globaux 2020 revus mais quelle traduction sur Sof SA ou les accords ?

En parallèle de cette bonne action, la direction a reçu l'accord du groupe Orange sur la révision à la baisse des objectifs 2020 de Sofrecom Groupe en termes de CA, d'Ebitdaal et d'OCF.
Les élus CFDT ont donc naturellement demandé que cela soit également répercuté au niveau des objectifs de Sofrecom SA ce qui impacte très directement l'intéressement de l'année 2020 (payable en 2021).

La direction n'a pas pensé à faire le calcul de l'impact de cette mesure et refuse de revoir les objectifs de Sofrecom SA à la baisse en se réfugiant derrière le sacro-saint budget qui est une vache sacrée.

Ainsi pendant que quelques privilégiés festoieront à Noël grâce à ces belles actions gratuites, la masse devra se contenter de rutabagas assaisonnés au jus de topinambours…

Une telle iniquité, de tels déséquilibres sont intolérables en face desquels les engagements contenus dans le fameux Contrat Social Orange semble sonner de plus en plus creux.

La CFDT demande expressément que les objectifs de Sofrecom SA ainsi que de l'avenant 2020 de l'accord d'intéressement soient également revus à la baisse !

Une situation Ecofi 2019 retoquée !

Sur le sujet de la consultation du CSE sur la situation économique et financière de l'année 2019, la CFDT ainsi que les autres élus, se sont abstenus de voter en faveur de la validation de celle-ci. Cette abstention à l'unanimité sur un tel sujet est assimilée à un vote « contre ».
Les élus sont parvenus à une telle conclusion en raison du flou persistant et des nombreuses imprécisions et erreurs qui ont été relevés dans les documents présentés dans l'information aux élus ainsi que dans les documents présentés durant les mois précédents.

Déclaration des élus CFDT au Conseil d'administration de Sofrecom du 02/10/20

Les élus CFDT de Sofrecom prennent acte de la décision de SR de rattacher Sofrecom à TGI à compter du 01/09/2020.
Nous sommes et serons particulièrement attentifs et vigilants à la façon dont se rattachement s'opérera de façon concrète dans les mois et les années à venir et en particulier sur le fait que Sofrecom conservera de façon pérenne son propre SIRET ainsi que ses propres instances de représentation du personnel et que ce rattachement ne soit pas une première étape avant une fusion-absorption de Sofrecom dans TGI.
Les élus CFDT de Sofrecom demandent à la direction des garanties sur ces deux points ainsi que sur le fait que les recrutements de personnel se poursuivront à un rythme permettant non seulement de compenser les départs mais également d'assurer une croissance durable des résultats de l'entreprise.
Par ailleurs, les élus CFDT de Sofrecom rappellent l'importance du dialogue social chez Sofrecom ainsi qu'au sein du Groupe Orange et demandent à ce que celui-ci soit renforcé avec une véritable prise en compte des demandes légitimes de toutes les sensibilités représentées par les membres des IRP et non pas un

dialogue social de façade alors que des décisions autoritaires et unilatérales sont prises par la direction sans discussion ni concertation.

A la CFDT nous sommes convaincus que ce n’est pas avec des méthodes héritées de la 1ere moitié du 20ème siècle que l’on construit le dialogue social du 21ème, et nous espérons vivement que l’arrivée de Sofrecom au sein de TGI permettra de changer de paradigme en la matière pour le bien de tous !

CFDT SOFRECOM
Bulletin d’information

Les actions de la colère…

➢ 10.000 Actions gratuites pour nos chefs !

Documents
CFDT SOFRECOM Bulletin d’information